

**TROC ET PUCES du Dimanche 3 mars 2019 Salle Le SPI à PLOEREN**

Restauration possible sur place

**RÉSERVATION (minimum 2 ml)**

**Grande salle et salle parquet**

**Extérieur**

Tarif table fournie le ml	4.50 €	Tarif table <b>non fournie</b> le ml	2.50 €
Tarif table non fournie le ml	3.50 €		

**ATTENTION : le porteur d'habits doit se positionner sur l'emplacement réservé (prévoir 1ml sans table)**

**DEMANDE**

Métré demandé (sans table) = ..... × 3,50 € = .....€

Métré demandé (avec table) = ..... × 4,50 € =

.....€

TOTAL DU = .....€

NOM .....

PRÉNOM .....

Si parent d'élève de l'école :

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Classe fréquentée (nom de l'instituteur) : .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL .....

VILLE .....

TÉLÉPHONE .....

EMAIL .....

NOMBRE DE PERSONNE(S) AU DÉCHARGEMENT : .....(3 max autorisés d'accès à la salle)

N° CARTE D'IDENTITÉ\* .....

Délivrée le ..... Par .....

**Ou** N° PASSEPORT\* .....


Délivré le ..... Par .....

**Ou** N° REGISTRE DU COMMERCE\* .....

Délivrée le ..... Par .....

**(\*) Cette pièce vous sera demandée pour contrôle à votre arrivée**

Est autorisé à vendre des objets lui appartenant lors du TROC ET PUCES organisé par l'association Les Amis de l'École publique GEORGES BRASSENS de PLOEREN le Dimanche 3 mars 2019 à la salle du SPI à PLOEREN.

L'exposant,  Date et signature		Fait à PLOEREN, le 06/01/2019, La Présidente	
--------------------------------------	--	--	---

Pour valider votre inscription, vous devez **obligatoirement** nous retourner les éléments suivants :

- Le présent document daté et signé
- Votre règlement (chèque établi à l'ordre des Amis de l'école Publique Georges Brassens de Ploeren),
- L'attestation sur l'honneur de la page n°2

à l'adresse suivante : Ecole Georges Brassens-4 rue des Eglantiers-56880 Ploeren **avant le 20 Fév 2019.**

**Attention :** les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, (elles seront closes le 21 Fév 2019).

**Votre réservation n'est ferme et définitive qu'accompagnée de votre paiement et vaut acceptation du règlement.**

## RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Les Amis de l'école Georges Brassens de PLOEREN organisent le Dimanche 3 mars 2019 un TROC ET PUCES qui se déroulera à la salle Le SPI à PLOEREN.

ARTICLE 2 : Cette manifestation est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels (hors alimentaire).

ARTICLE 3 : **Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels et usagés est autorisée, c'est-à-dire d'objets non acquis pour la revente (Article L 310-2 du Code du Commerce). Il est rappelé que les particuliers ne peuvent participer à plus de deux ventes de même nature au cours de l'année civile sur l'ensemble du territoire national (Article R 321-9 du Code Pénal).**

ARTICLE 4 : Le TROC ET PUCES sera ouvert au public de 9h00 à 17h30.

ARTICLE 5 : Les exposants devront se présenter au SPI à PLOEREN le Dimanche 3 mars 2019 à partir de 7h00, munis de leur réservation et d'une pièce d'identité. **Les exposants à l'extérieur de la salle du SPI ne seront placés et autorisés à débiller qu'à compter de 08h30.**

ARTICLE 6 : **Les exposants ne pourront pas remballer avant 17h.**

ARTICLE 7 : Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui seraient en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (exemples : objets neufs, produits alimentaires, animaux...).

ARTICLE 8 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs.

**Si vous avez des souhaits particuliers, veuillez l'indiquer ci-dessous (Il en sera tenu compte dans la limite des possibilités de la salle et des demandes) :**

.....  
.....  
.....  
.....

ARTICLE 9 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des vols, détériorations, ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du TROC ET PUCES.

ARTICLE 10 : Le règlement est effectué avant le début de la vente. Les organisateurs se réservent le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.

ARTICLE 11 : L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 12 : Le raccordement aux prises électriques pendant la durée de la manifestation est formellement interdit.

PLOEREN, le

---

### Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

né(e) le ..... à .....

domicilié(e) (adresse complète) .....

.....  
déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. Une réservation par personne obligatoirement : toute personne désirant vendre doit avoir un bulletin à son nom, conformément au texte de loi de la Préfecture concernant les Trocs & Pucés.

Fait à ..... le.....

**Signature**